



HAL
open science

Tenir ses comptes : une écriture minimale de soi

Sylvie Mouysset

► **To cite this version:**

Sylvie Mouysset. Tenir ses comptes : une écriture minimale de soi. Jean-Pierre Bardet et François-Joseph Ruggiu. Les écrits du for privé en France du Moyen Age à 1914, CTHS, 2014, Les écrits du for privé en France du Moyen Age à 1914, 2735508242. hal-02022350

HAL Id: hal-02022350

<https://hal.science/hal-02022350>

Submitted on 17 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tenir ses comptes : une écriture minimale de soi

Sylvie Mouysset

LES ÉCRITS DU FOR PRIVÉ offrent d'inépuisables réserves de chiffres, de dates, d'objets et de gestes. Avec un peu de patience et d'obstination, ils permettent de reconstituer l'univers quotidien de nos ancêtres. Sans doute faudra-t-il, et c'est là un vrai paradoxe, laisser de côté les documents les plus intéressants, les plus bavards ou les plus littéraires, dont l'agréable lecture rappelle parfois la veine d'un Montaigne ou celle d'un Rousseau. On tentera plutôt de se familiariser avec l'aridité formelle des cahiers domestiques et autres livres de raison, quitte à souffrir quelques longues et fastidieuses listes d'achats ou de choses à faire. On prendra soin de décrypter une calligraphie souvent elliptique, un agencement de notices brèves dont l'ordre fragmenté suit le fil quotidien – mais pas toujours – avant de saisir cette « écriture minimale de soi » que commande la tenue de ses comptes¹.

« Les menus objets, le prix d'une robe de soie couleur ventre de biche achetée à Lyon 39 l. Le tout monte à soixante treize livres un sol cy. 73.1.

« Plus un mémoire dû à la Beaune pour façon de broderie d'un châle et un [illisible] de laine vingt livres cy. 20.

« Total de la dépense personnelle de madame pendant l'an 13 et 3 mois de l'an 14 quatre cent trente huit livres dix sols. 438.10². »

À la lecture de pareille liste, le public non averti passe souvent son chemin. Certains froncent même le sourcil et avouent ne rien saisir de l'amas disparate de souvenirs et d'objets ainsi accumulés. La médiocrité apparente d'écrits dits documentaires³, pragmatiques⁴ ou ordinaires⁵ ne doit pourtant pas rebuter l'historien et l'inciter au contraire à « dé-chiffrer l'intimité⁶ », comme Anna Iuso nous invite à le

1. J. Candau, « Mémoire et livres de raison : la comptabilité domestique du quotidien ou l'écriture minimale de soi ».

2. L.-M. Fourat, *De forêts en vignes : journal d'un notable de l'Autunois (1774-1807)*, p. 200.

3. F. Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre XII^e et XIII^e siècles », p. 33-50.

4. H. Keller, K. Grubmüller et N. Staubach (éd.), *Pragmatische Schriftlichkeit im Mittelalter : Erscheinungsformen und Entwicklungsstufen*.

5. D. Fabre (dir.), *Écritures ordinaires*.

6. A. Iuso, « Dé-chiffrer l'intimité : les ressources inattendues d'un livre de raison contemporain », p. 419.

faire, à la dénicher sous le « matérialisme primordial⁷ » de textes dédiés aux biens au moins autant qu'aux siens. Or ceux-ci ont souvent fait les frais de l'inévitable déperdition liée à leur modeste facture. Il en est des livres de comptes comme des baguettes de taille : instruments culturels usés par l'usage, ils ont parfois été détruits⁸. Malgré tout, il en subsiste assez pour tenter une aventureuse incursion dans les pratiques économiques ordinaires des scribes et de leur famille. On interrogera alors leurs sources personnelles et privées, et non plus seulement les archives issues des différentes institutions auxquelles ils ont eu à faire au cours de leur vie. L'économie sera ici envisagée comme domestique au sens plein du terme – au risque d'effleurer le pléonasma (*oikos/domus*) –, c'est à dire à la fois pensée, inscrite et vécue au cœur de la maison.

Nous verrons que tenir ses comptes n'est pas chose simple. Au minimum faut-il savoir compter et, si possible, maîtriser quelques rudiments de comptabilité. On s'étonnera cependant de voir certains scribes se débrouiller sans connaissances précises et adapter outils et façons de faire à ce qui leur est strictement nécessaire. Dans la majorité des cas, de la fin du Moyen Âge à celle de l'Ancien Régime, ce sont les hommes qui tiennent les comptes de la famille. La culture comptable appartient au patrimoine mémoriel de la maisonnée, transmise de père en fils. Les femmes sont-elles pour autant exclues des affaires, que celles-ci soient d'argent, de prêt, de troc, ou qu'il s'agisse simplement de bien gouverner sa maison ? Nous observerons attentivement le rôle de chacun dans l'accumulation – la perte aussi parfois –, l'usage et l'échange des biens. Enfin, l'analyse des pratiques comptables et, plus largement, celle des usages sociaux générés par l'économie domestique offrent l'opportunité d'entrevoir la diversité des consommations – ou au contraire leur pauvreté –, notées au jour le jour, au fil d'un infra-ordinaire répétitif et monotone, bousculé de temps à autre par quelque événement imprévu.

Maîtrise d'un savoir économique essentiel construit autour d'usages anciens, pratiques sociales et consommations journalières, telles seront les voies ouvertes ici, afin de pénétrer au cœur d'un quotidien sans cesse réinventé par nos ancêtres.

I L'invention comptable du quotidien : apprentissage et bricolages

Quand il commence à tenir ses comptes, le scribe ordinaire n'a souvent que peu d'expérience, sinon celle qui lui a été transmise oralement par son propre père. Lui-même l'a héritée du sien. Cette généalogie des pratiques comptables domestiques

7. N. Lemaitre, *Le Scribe et le Mage : notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, p. 2.

8. L. Kuchenbuch, « Les baguettes de taille au Moyen Âge : un moyen de calcul sans écriture ? », p. 113.

nous mène tout droit dans l'Italie du *Trecento*, à l'heure où se prépare un tournant majeur qui n'est pas seulement quantitatif, mais consiste en l'élaboration de types documentaires neufs, orientés vers des objectifs pratiques correspondant à de nouvelles formes de rationalité⁹. Les hommes, et pas seulement les marchands, ont désormais besoin de savoir compter. Avec la révolution de l'imprimé, le manuel en forme de « Manière de tenir ses comptes » participe aussi bien à l'évolution des pratiques qu'à celle de leur transmission, qui délaisse peu à peu la voie orale et lui préfère l'écrit¹⁰.

Traité et manières de tenir ses livres

Luca Pacioli, originaire de Borgo en Toscane, élabore les bases de la doctrine comptable dans sa *Summa de arithmetica* publiée en 1494¹¹. Il livre les principes essentiels qui président à toute activité marchande, telle l'obligation de tenir des livres de comptes, d'enregistrer les événements au jour le jour, de numéroter les pages des livres, d'en faire authentifier le contenu, etc. Son enseignement pénètre lentement en France et atteint plus largement l'Europe grâce aux marchands et voyageurs qui utilisent et diffusent ses méthodes¹².

Parmi ses disciples, Pierre de Savonne, né en Avignon au début du xvi^e siècle, est le premier auteur français à s'intéresser à la question comptable et publie en 1567 l'*Instruction et manière de tenir livres de raison ou de comptes par parties doubles*. Malgré cet effort pédagogique soutenu par l'imprimé, les marchands restent pour longtemps encore des hommes de l'oral, de la promesse dite, de la croix invisible tracée du doigt sur la croupe d'un cheval, de l'échange rapide d'un regard complice ou de mains hardiment frappées.

L'évolution est sensible dans la France du Grand Siècle, lorsqu'on se préoccupe de mettre un peu d'ordre dans le foisonnement des règles et usages du commerce, d'ériger l'enregistrement des comptes en principe obligatoire – *scripta manent* – et de réfléchir à une législation répressive à l'égard des banqueroutiers. En mars 1673, une ordonnance de Colbert réglemente « le commerce des négociants et marchands tant en gros qu'en détail » et normalise l'usage des livres de commerce (titre III). Appartenant à l'œuvre régulatrice initiée par le ministre dans le domaine économique, ce texte est voué à un bel avenir : Napoléon en reprendra les éléments fondamentaux dans son Code de commerce de 1807. L'un de ses inspirateurs n'est autre qu'un marchand, Jacques Savary, qui a judicieusement rédigé un ouvrage de

9. F. Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre xiii^e et xiiii^e siècles ».

10. Y. Lemarchand, « À la conquête de la science des comptes : variations autour de quelques manuels français de tenue des livres » ; F. Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre xiii^e et xiiii^e siècles ».

11. R. de Roover, « Aux origines d'une technique intellectuelle : la formation et l'expansion de la comptabilité à partie double ».

12. P. Jeannin, « La diffusion des manuels de marchands : fonctions et stratégies éditoriales ».

synthèse, *Le Parfait Négociant* (1675), considéré par ses lecteurs comme le plus utile mode d'emploi du code colbertien¹³.

L'ensemble de ces textes – norme, exégèse et jurisprudence – modifie durablement les manières de faire du commerce. En quoi tout cela regarde-t-il les pratiques scripturaires et comptables de simples bons ménagers ? Ceux-ci ne sont pas forcément familiers du monde de la marchandise ; tout juste souhaitent-ils tenir leurs comptes personnels et garder leurs affaires en ordre. La plupart du temps, ils ne sont donc pas directement confrontés aux bouleversements issus de l'ordonnance de 1673. Mais l'évolution des méthodes professionnelles, plus rigoureuses et mieux connues grâce à l'effort du législateur, a sans aucun doute eu un certain impact et, à long terme, une influence diffuse sur les habitudes domestiques. Le vecteur de ce glissement de compétences apparaît lisiblement dans la floraison de manuels rédigés à l'intention des pères de famille, et ce dès la fin du xv^e siècle. En faire la liste serait fastidieux ici, de la *Nouvelle instruction et remonstration de la très excellente science du livre de compte* de Jan Ympin Christoffels, publiée à Anvers en 1543, au *best-seller* de Louis Deplanque intitulé *La Tenue des livres en partie double et en partie simple, mise à la portée de toutes les intelligences, pour être apprise sans maître*, paru pour la première fois chez Garnier en 1840, et dont on suit les rééditions successives – au moins une trentaine – jusqu'en 1924¹⁴.

Les leçons de l'expérience

Comment se faire une idée de l'influence qu'ont eu ces manuels sur les scribes domestiques ? À leur lecture, on perçoit clairement l'adoption de certains réflexes méthodologiques, et ce dès l'aube du xvi^e siècle. Ces réflexes tiennent en quelques mots, inlassablement scandés par le limousin Pierre Terrade dans ses écrits : « Le fait est tel¹⁵. » Ainsi dit-il la nécessité d'inscrire les actes définitivement, de mettre son propos en ordre, lequel constitue « l'âme du commerce » selon Jacques Savary et, partant, celle de la maison tout entière. L'écrit fait autorité dans toute transaction et efface celle de la parole, hésitante, brouillonne, aisée à contredire ou même à falsifier. On ne revient pas sur ce qui est écrit. L'écriture doit enfin être lisible afin de faciliter les échanges et d'éviter les tentatives de fraude. Ordre, autorité, lisibilité : telles sont les règles à suivre, que l'on soit marchand, « bon ménager », ou encore abbesse d'un couvent, pour tenir efficacement les comptes de ses biens et des siens, de sa famille ou, plus largement, de sa communauté.

Le respect de tels principes est lié à deux paramètres essentiels : d'une part, à la volonté du scribe de se contraindre à cette discipline – un écrit familial, d'ordre

13. N. Coquery, F. Menant et F. Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, p. 163 et suiv. ; S. Mouysset, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, xv^e-xix^e siècle)*, p. 34 et suiv.

14. *Ibid.*, p. 285-286.

15. N. Lemaître, *Le Scribe et le Mage : notaires et société rurale en Bas-Limousin aux xvi^e et xvii^e siècles*, p. 4.

privé, nécessite-t-il un tel effort ? – ; d'autre part, à son niveau de compétences qui lui permet, ou non, d'atteindre cette rigueur. Chacun de ces paramètres est difficile à évaluer, faute de connaître le parcours intellectuel du scripteur, sa capacité à mettre en forme et à résoudre des problèmes complexes, mais aussi, pourquoi pas, à bricoler un système qui satisfasse ses besoins propres.

Sur ses difficultés d'écriture, le scribe se livre peu, ou alors le fait-il au détour d'une sollicitation d'indulgence, tel le cordonnier albigeois Jean Lafon :

« Excusez mon cher lecteur à son ignorance s'il a manqué d'orthographe, des rangemens, de lettres mal faites. Pardonés luy encore toutes ces fautes soint par l'estude ou par le dessein comme n'en aiant point fait l'apprentesage¹⁶. »

Tout au plus peut-on deviner son calvaire au nombre des taches d'encre qui maculent son papier. L'écriture est une discipline acquise au prix de douloureux efforts ; ne dit-on pas « être rompu aux écritures » pour signifier la soumission crispée de sa main, de son bras, de son dos, de son corps tout entier aux exigences de la plume¹⁷ ? Lorsque Marie-Madeleine de Voguë tire deux traits sous les dernières lignes parfaitement calligraphiées de son époux Alexandre de Rochemore, elle abandonne l'impossible défi de maintenir la perfection graphique de son défunt mari¹⁸.

Dompter sa plume est un premier obstacle, réellement invalidant s'il n'est pas aisément franchi. Penser de manière abstraite et synthétique en est un autre : traduire en termes comptables, même sommaires, des situations banales ou complexes rencontrées dans la vie courante n'est pas chose si simple. La contrainte de l'écriture est double, à la fois d'ordre physiologique et intellectuel. Ceci dit, contrairement au récit, l'annotation comptable ne requiert en aucun cas une parfaite maîtrise de la langue. Un artisan quasi analphabète est ainsi à même de tenir son livre de raison. L'essentiel est la mise en mémoire de ses actes, « le fait est tel », répète Terrade, et peu importe la manière. « Tous les boutiquiers savent écrire, note Natacha Coquery à propos de la marchandise parisienne du XVIII^e siècle. En revanche, la maîtrise grammaticale et orthographique de la langue laisse à désirer. [...] La phrase disparaît parfois pour laisser place à de simples énumérations¹⁹. » Cette écriture du peu s'inscrit dans une économie du peu et ne nécessite qu'un savoir, des outils et des méthodes rudimentaires. Un cahier de quelques feuillets pliés et hâtivement cousus, une plume de qualité moyenne mais récemment taillée, de l'encre fraîche le plus souvent fabriquée par ses soins suffisent aux besoins du scripteur²⁰.

16. Arch. dép. Tarn, 1 | 219-1, *Livre de raison de Jean Lafon, 1683-1762*, cité par O. Cabayé et G. Gras (éd.), *Cinq regards d'Albigeois sur leur ville à travers leurs écrits du for privé (XVI^e-XVIII^e siècle)*, p. 281.

17. R. Chartier, *Les Pratiques de l'écriture ordinaire dans les sociétés de l'Ancien Régime*.

18. Arch. nat. 83 AP 5, dossier 18-2, *Livre de raison tenu par Alexandre-Henry-Pierre de Rochemore*.

19. N. Coquery, F. Menant et F. Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, p. 170.

20. Sur les relations du scripteur avec son livre, au-delà de la pratique comptable, voir, dans ce volume, A. Béroujon et I. Luciani, « Les écrits du for privé : matière et texte », *supra*.

Seul face à sa feuille blanche, il doit choisir : soit il note les événements au fil des jours, soit il organise une plus savante partition, ses différentes charges étant alors ordonnées en chapitres. Il peut aussi bien utiliser la double entrée de son cahier (recto verso) pour distinguer dettes et créances, combiner les manipulations et obtenir ainsi de multiples accès au livre. Celui-ci peut avoir plusieurs usages, sorte de livre universel, le mélange des genres étant souvent la règle²¹. Il en numérote parfois les pages afin de parcourir plus commodément ses *items*. S'il est adroit, il compose un index, organise une table des matières en fin de volume, autant de gestes qui traduisent une habileté certaine en même temps que la proximité de leur auteur avec la culture de l'imprimé²².

La logique du scripteur dans l'agencement de ses comptes n'est cependant pas toujours aisément perceptible et demeure parfois assez opaque. Marianne Blanc a ainsi reformaté le livre de raison familial en répertoire pour coucher dettes et créances. Mais l'ordre alphabétique ne l'a visiblement pas incitée à classer rationnellement ses notices. Ainsi, à la lettre A, trouve-t-on ses dettes envers son frère pour l'année 1747 et ce qu'elle doit « au père Blanc pour le reste de sa pension²³ ». On pense inévitablement ici au récit qu'Albert Cohen fait de sa mère et de sa manière très personnelle de classer ses papiers dans le « dossier alphabétique » qu'il lui a offert pour l'aider à s'y retrouver²⁴.

L'ordre est une notion finalement bien subjective : voilà l'une des premières leçons à tirer de la diversité des écrits domestiques. Plusieurs supports sont parfois nécessaires pour y voir clair, comme la mère d'Albert Cohen le suggère à son fils. Certains scribes rédigent leurs comptes sur trois ou quatre cahiers distincts : le procureur toulousain Cluzet, brutalement décédé de la peste en 1631, n'a certainement pas eu le temps de mettre de l'ordre dans ses affaires. Plusieurs livres couverts de parchemin sont mentionnés dans l'inventaire de ses biens. « L'un d'eux, sans titre, contient dans les premiers feuillets les mémoires du louage des chambrières [...]. Le livre contient également la liste des réparations faites à la maison [...] puis au 15^e feuillet du livre “y a un mémoire de la naysance et décès de ses enfans le restant dudit livre estant en blanc”. Un autre livre contient mémoire de ses affaires domestiques et un autre encore contient des mémoires de sa maison²⁵. » La distinction des supports est l'une des évolutions majeures des écrits domestiques au fil de leur longue histoire.

L'ordre comptable commande de penser/classer les événements de sa vie de manière rationnelle, au moins pour soi. Or qui dit classement dit tri : l'écriture

21. A. Coutelle, « Trompe-l'œil érudits : composition et recomposition du “Journal” d'Antoine Denesde », p. 94.

22. Sur les pratiques d'écriture, voir, dans ce volume, A. Bérroujon et I. Luciani, « Les écrits du for privé : matière et texte », *supra*.

23. Arch. nat., AB XIX 3298 B, *Livre de raison de la famille Blanc*, XVIII^e siècle.

24. A. Cohen, *Le Livre de ma mère*.

25. C. Dolan, « Les livres reliés et l'écriture domestique dans le Midi de la France d'Ancien Régime, selon les inventaires après décès », p. 181.

est le fruit de cet état des lieux qui impose la mise en abyme de certains faits. Tout classement suggère un travail de synthèse. Il ne suffit donc pas d'organiser les feuillets de son (ses) livre(s), il faut aussi choisir un mode d'écriture qui réduise l'information à l'essentiel. La liste est alors la forme la plus accessible et, de fait, la plus couramment adoptée par les scribes ; elle allie efficacité et rapidité, tant dans sa facile mise en œuvre que dans son usage ultérieur²⁶. Elle peut se borner à une simple énumération de faits, d'objets, de personnes, ou bien être organisée de manière plus complexe, en forme de tableau/bilan. Le livre de Pierre de Malian, conseiller du roi au premier XVIII^e siècle, s'ordonne par exemple en trois colonnes dans lesquelles l'auteur inscrit l'objet abrégé de ses dépenses, puis le détail et son prix, et enfin le jour et le mois de l'achat, l'année figurant toujours en haut de page²⁷. L'organisation en colonnes est par ailleurs recommandée par les auteurs de l'*Encyclopédie* qui proposent quelques notions fondamentales de comptabilité accompagnées de modèles et d'exemples.

De la simple liste « au fil de l'eau » à l'agencement complexe du livre en colonnes ou chapitres distincts, le désir de laisser trace est sensible. Seule la maîtrise de la plume diffère, et peut-être aussi l'envie de consacrer plus ou moins de temps ou de soin à l'inscription des hauts et menus faits qui tissent son quotidien et celui des siens. On dira donc, avec Natacha Coquery, que la tenue du journal est souvent « flottante », organisée selon un ordre personnel : « Les marchands se réapproprient les préceptes [de l'ordonnance de 1673] et organisent leurs comptes à leur idée²⁸. » S'il en est ainsi des professionnels de la marchandise, il est bien évident que chacun en sa chacunière – pour plagier Montaigne lorsqu'il évoque son for privé – fait ce qu'il lui plaît.

Regardons maintenant du côté des auteurs : qui s'astreint à ce travail quotidien, répétitif et fastidieux de la tenue des comptes ? Qui prend le temps d'inscrire ses faits et gestes sur le papier, afin d'en garder mémoire pour soi, pour ses enfants et peut-être même, parfois, pour une lignée que l'on pense sans fin ?

I Qui compte et pourquoi ? Questions de génération et de genre

La tenue du livre est le plus souvent le fait d'un seul scribe par génération : le chef de famille commence un nouveau registre au moment de son établissement – matrimonial ou professionnel, parfois les deux –, s'il ne choisit pas de continuer tout

26. J. Goody, *La Raison graphique : la domestication de la pensée sauvage* ; S. Mouysset, « Penser/classer : la passion de la liste dans quelques livres de raison du Midi de la France à l'époque moderne ».

27. J. Ursch, « Livres de comptes, livres de raison, livres de vie », p. 121.

28. N. Coquery, F. Menant et F. Weber (dir.), *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, p. 174-175.

simplement celui laissé par son père. Tel est le cas le plus commun. Des écrits similaires sont aussi rédigés hors de la maisonnée, dans un autre cadre collectif comme, par exemple, celui d'une communauté religieuse.

Une maison, un livre, un fils

Au sein de la famille, le scripteur se présente tout d'abord, puis nomme les siens, le cercle de ses proches, dessine l'entourage avec lequel il partage sa vie, ses repas, ses moments de travail et de loisir²⁹. François Dosse a qualifié cette forme scripturaire de « biographie chorale », mettant ainsi en valeur la notion d'écriture collective, du point de vue de ses auteurs comme de ses objets³⁰.

Les bons ménagers qui prennent ainsi la plume appartiennent aux catégories socioprofessionnelles qui les prédisposent à ce travail d'écriture domestique : ils sont marchands, bien sûr, mais aussi praticiens du droit (notaires, greffiers, procureurs...), officiers moyens de finance ou de justice, artisans sachant écrire mais surtout compter, on l'a vu, ou encore propriétaires rentiers. On trouve peu de nobles parmi eux, mise à part la petite noblesse de province se privant d'un secrétaire pour mettre ses affaires en ordre. Dans tous les cas, ces familles ont du bien ; celui-ci fait l'objet de soins quotidiens qui nécessitent la tenue d'un ou plusieurs livres domestiques.

Est-ce bien utile de le préciser, l'auteur de tels soins est un homme, le plus souvent : « *Le parole son femmine et fatti son maschi* », dit un proverbe toscan du xv^e siècle³¹. En France, comme en Italie, le fait est tel : la mémoire familiale est affaire masculine, la comptabilité domestique aussi. Les plus récents sondages au sein du corpus des livres de raison français nous laissent, en effet, espérer une femme pour dix hommes usant de cette pratique d'écriture ordinaire. Ce sont donc les hommes de la maison qui tiennent le livre de famille et, tel un relais, le transmettent de père en fils. L'écu peut être l'aîné, mais pas toujours. Il est celui qui reste à la maison, qui garde la responsabilité d'écrire et de faire vivre la mémoire familiale. Il hérite des biens de son père, de sa profession, de ses charges publiques, de son blason, de sa demeure et du soin de conserver le patrimoine mémoriel de la lignée. Le livre est d'ailleurs rédigé à son intention ; il s'agit d'informer son héritier de l'ensemble de ses affaires, de l'instituer dans la chaîne mémorielle de la famille.

Une maison, un livre, un fils : tel est le fil rouge qui unit les principaux acteurs du registre domestique. Le passage de relais a lieu au moment où le fils atteint l'âge « d'honnête homme », où il peut enfin succéder à son père dans ses différentes occupations, honneurs, charges et statuts. Les scripteurs prennent donc la

29. C. Bonvalet, A. Gotman et Y. Grafmeyer (dir.), *La Famille et ses proches : l'aménagement des territoires*.

30. F. Dosse, *Le Pari biographique : écrire une vie*.

31. C. Klapisch-Zuber, *La Maison et le Nom : stratégies et rituels dans l'Italie de la Renaissance*.

plume au moment où ils commencent leur vie d'adulte et sont aptes à fonder un foyer, à diriger eux-mêmes leurs affaires et à se rendre maîtres de la destinée de leur famille. Lorsque le fils, ainsi érigé en gardien de la mémoire familiale, vient à disparaître prématurément, son père – tel le notaire nîmois Étienne Borrelly³² – abandonne le livre, comme s'il n'avait plus de raison d'y inscrire ses comptes ni les événements marquants du groupe.

Le silence des femmes

Si le père décède avant que son fils ne parvienne à l'âge adulte, c'est alors son épouse devenue veuve qui tient le livre, entre mari défunt et fils trop jeune. Elle insère les notices nécessaires à la mémorisation des faits principaux, dans une écriture ininterrompue entre deux hommes. Les femmes agissent alors comme simple truchement. Notons qu'à peu d'exceptions près, comme ici, elles sont, de fait, quasiment exclues du devoir de mémoire, à moins d'être des femmes sans homme : veuves ou séparées, telle Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti³³, mais aussi célibataires – peu nombreuses – ou épouses esseulées dont le mari est temporairement absent. Un point commun unit ces écrivains sans qualité : la solitude. Ainsi Madeleine Des Porcellets tient-elle ses comptes en l'absence d'André de Brancas, retenu sur les champs de bataille de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Elle vit à Rochefort, beau village posté en sentinelle aux confins du Languedoc, du comtat Venaissin et de la Provence, tout proche d'Avignon, d'Uzès et de Beaucaire. Gardienne de ses terres ensoleillées qui regardent le mont Ventoux, elle inscrit scrupuleusement ses faits et gestes dans son *Journal de tout ce que j'ay fait depuis le 17 may 1689, jour du départ de M. le comte de Rochefort* :

« Le 4 aoust [1689], le rentier de ma terre de Bellegarde me vint porter 63 livres, en déduction de ce qu'il me doit de sa rente ; et, après avoir fait nos comptes, il me déclara ne plus vouloir de cette terre, à moins que je ne luy diminuasse la rente de beaucoup. Il m'en ôtoit 15 écus. Je luy dis qu'il se moquoit de moy, et je renvoyai le tout au retour de Monsieur de Rochefort. Je me suis occupée, l'après-disné, à régler des comptes et faire des dépêches³⁴. »

Dans ses écrits, Madeleine Des Porcellets essaie de taire ses soucis quotidiens, mais ceux-ci affleurent entre les lignes, malgré tout, au nombre des créanciers réclamant leur dû en l'absence d'un mari insouciant et dépensier qui a laissé sa femme « en grand embarras d'affaires ». Il est, de fait, assez remarquable de noter les différences formelles d'inscription de la mémoire familiale au sein du livre : les femmes

32. R. Sauzet, *Le Notaire et son roi : Étienne Borrelly (1663-1718), un Nîmois sous Louis XIV*.

33. A. Chatenet-Calyste, *Une consommation aristocratique, fin de siècle : Marie-Fortunée d'Este, princesse de Conti (1731-1803)*.

34. C. de Ribbe, *Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV, d'après le journal de la comtesse de Rochefort*, p. 381.

semblent plus soucieuses de ne rien oublier d'important, même si elles souffrent davantage au travail d'écriture³⁵.

Si l'on s'arrêtait aux traces ténues qu'elles ont laissées, on pourrait hâtivement conclure que les femmes sont les grandes absentes des comptabilités domestiques. On se méprendrait alors sur le rôle réel des épouses, mères et filles dans l'administration ordinaire de leur vie familiale. Certes, elles ne sont pas encore, et loin s'en faut, ces « machines à écrire familiales » qui « ont fait de l'écriture domestique leur territoire privilégié » à l'époque contemporaine³⁶. Il faut donc aller au-delà du silence des sources modernes – et *a fortiori* médiévales, qui sont inexistantes – et tenter d'extraire de livres domestiques peu bavards des renseignements inédits sur les relations entre hommes et femmes. Interroger leurs faits et gestes, certes banals, mais souvent muets, invite le chercheur à imaginer force ruses, tactiques et stratégies afin de ressusciter les liens, la confiance accordée, les charges assumées, négligées ou interdites; en bref, ces faits et gestes qui donnent à un individu sa place au sein du groupe, forgent son identité sociale et nous permettent de mieux cerner son univers quotidien.

L'organisation domestique : entre pouvoir et négociation

Le partage extrêmement inégal de la plume n'oblitére pas la présence féminine au sein du livre, et encore moins au cœur de la vie domestique. On peut dès lors oublier la rhétorique classique de femmes incapables majeures quand on découvre leurs archives privées. La capacité d'action ou agentivité (traduction française d'*agency*) de la mère et de l'épouse sont, en effet, lisibles au moins entre les lignes des écrits du chef de famille. L'organisation domestique est le théâtre d'une partition complexe des responsabilités au sein du foyer, entre « pouvoir et négociation³⁷ ». S'il ne fait aucun doute que l'homme tient la plume et que, sauf exception, sa femme n'a pas vraiment accès au livre, elle est pourtant le plus souvent l'administratrice réelle des affaires du ménage, comme l'écrit Étienne Perrin en 1583 à propos de sa mère, « vray exemplaire de mesnagerie, suyvant la vertu des femmes antiennes³⁸ », ou encore Charles Gouyon au sujet de sa femme: « Elle estoit fort habille aux affaires et y avoit beaucoup de jugement et de dextérité à les manier et traiter³⁹. » La « ménagerie », telle est la fonction invisible de la mère ou de l'épouse, rôle ingrat qui ne laisse pas de trace et dont elle tire peu d'honneur, sinon au moment de son

35. S. Mouysset, « Quand "je" est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? ».

36. B. Lahire, *La Raison des plus faibles : rapport au travail, écritures domestiques et lectures en milieux populaires*, p. 153; A. Fine, « Écritures féminines et rites de passage ».

37. M. Glaude et F. de Singly, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », p. 9.

38. S. Mouysset, « Six personnages en quête de mémoire : le livre de raison de la famille Perrin (Rodez, 1579-1710) », p. 227.

39. C. Gouyon, baron de La Moussaye, *Mémoires de Charles Gouyon, baron de La Moussaye (1553-1587)*, p. 149, cité par É. Arnoul, « Se souvenir d'elles : portraits de femmes dans les écrits du for privé », p. 48.

décès. La véritable administratrice du domaine, c'est elle; le scribe des comptes domestiques, c'est lui. C'est ainsi, en tous cas, que l'harmonie parfaite du ménage s'inscrit souvent au fil des pages, reflet plus ou moins fidèle de la réalité. Par ailleurs, la preuve tangible d'un réel partage des tâches ménagères est inscrite au sein du livre: lorsqu'elle devient veuve, l'épouse prend immédiatement en mains les affaires de la maison, sans hésitation et sans difficulté insurmontable apparente, comme en témoigne la tension des premiers mots de Marguerite de Cabassole au livre de famille en 1718: «Après avoir donné à la tendresse tout ce qui convenoit, il a fallu songer incessamment à remédier aux accablantes affaires que M. Calvet m'avait laissées⁴⁰.» La détermination de ces femmes, souvent jeunes encore, et leur désir profond de ne pas se laisser mourir de désespoir se lisent à chaque page et s'expliquent en partie par leur familiarité éprouvée de l'organisation domestique.

Le livre de raison est livre de comptes: les relations d'argent révèlent singulièrement ici la réalité des liens sociaux. Or l'épouse apparaît, de ce point de vue, beaucoup moins dépendante de son mari qu'elle ne le sera à la fin de l'Ancien Régime et surtout après la Révolution. Si Jean-Pierre-Fulcrand Dozilis, propriétaire près de Saint-Côme-d'Olt en Rouergue, note les moindres sommes allouées à sa femme pour ses menus besoins⁴¹, ailleurs et plus tôt les femmes disposent de bribes d'espaces autonomes, voire d'une réelle liberté. Dans le registre du marchand de toiles lavallois Pierre Duchemin Du Tertre, son épouse Renée Leclerc apparaît seulement neuf fois, jamais sous son prénom mais toujours sous la forme possessive de «mon épouse», et une fois sous celle de «mon épouse et moi» pour une rente de banc d'église. Elle effectue elle-même l'achat de chapeaux et de tissus. C'est elle qui mène leur fille au couvent des ursulines en 1737; elle encore qui règle les relations avec les domestiques⁴², comme la mère du ruthénois Perrin le faisait déjà au xvi^e siècle.

Les achats ordinaires, l'éducation des enfants, surtout celle des filles, et le gouvernement des domestiques, tels sont les domaines réservés de l'épouse, pour lesquels son mari n'exerce au mieux qu'un contrôle écrit *a posteriori*.

Au xvii^e siècle, en l'absence de l'avocat toulousain Palarin parti régler quelque affaire en Bretagne, sa femme contracte des prêts en toute autonomie, décisions qu'il consigne à son retour dans son *Mémorial où sont contenus mes dettes actifs*⁴³. À l'époque moderne, «les femmes sont amenées à recueillir des successions, à recouvrer des créances, à intenter si nécessaire des actions en justice, bref, à gérer les affaires⁴⁴». Confiance, délégation, voire partage de responsabilités, tel est le

40. C. de Ribbe, *Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV, d'après le journal de la comtesse de Rochefort*, p. 266.

41. M. Balitrand, «La vie au jour le jour près de Saint-Côme-d'Olt, il y a deux cents ans», p. 199 et 207.

42. P. Duchemin Du Tertre, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin Du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du xviii^e siècle*, p. 79.

43. Arch. dép. Haute-Garonne, 12 J 32, *Mémorial où sont contenus mes dettes actifs, 1619-1653*, f. 42-43.

44. S. Beauvalet-Boutouyrie, *Les Femmes à l'époque moderne (xvi^e-xviii^e siècle)*, p. 74.

mode de vie économique exprimé dans nombre d'écrits domestiques et qui relativise considérablement l'idée de soumission féminine à l'autorité absolue du *pater familias*. Autrement dit, la domination masculine observée tout à l'heure dans l'inégal accès à l'écriture des comptes, largement corroborée par les traités des juristes contemporains, n'a pas forcément d'écho dans la vie quotidienne des ménages. Ici, comme le montrent aussi les archives notariées, on a la preuve d'une véritable association des époux pendant le mariage et, partant, de la réelle capacité d'action de l'épouse qui a reçu procuration de son mari pour agir. Montaigne ne reconnaît-il pas à son épouse, Françoise de La Chassaigne, « la science du ménage » et « la vertu économique⁴⁵ » ?

Reste à vérifier l'hypothèse du rétrécissement de l'autonomie féminine dès la fin du XVIII^e siècle, telle qu'elle est perceptible chez Fulcrand Dozilis, ou chez l'Autunois Louis-Marie Fourat, très sourcilieux sur les dépenses somptuaires de sa femme⁴⁶. Est-ce un simple effet d'optique, dû au choix subjectif de cas révélant un « pouvoir et négociation » en forme de peau de chagrin pour les femmes, ou bien une évolution sensible à plus grande échelle ? Les recherches à venir nous le diront.

Pourquoi tenir ses comptes ?

La partition comptable révèle l'existence d'une réelle complémentarité entre les femmes, qui organisent les affaires ménagères, et les hommes, qui inscrivent les comptes de la famille dans un ou plusieurs livres prévus à cet effet, en surveillant plus ou moins étroitement les faits et gestes de leur épouse. L'inscription de cette économie quotidienne dans les feuillets d'un cahier invite à s'interroger sur les raisons d'un tel geste qui ne va pas de soi, nécessitant à la fois une certaine maîtrise des rudiments scripturaires et comptables, mais aussi une vraie persévérance dans l'effort. Alors pourquoi s'astreindre régulièrement à ce fastidieux exercice ?

« Il ne suffit pas d'être riche pour être à son aise, on voit tous les jours des fortunes médiocres dont les possesseurs sont dans une aisance plus habituelle que ceux qui jouissent de grandes richesses. D'où vient cet accident journalier ? De l'insouciance répréhensible de la plus part des chefs de famille. Intelligence, ordre, sagesse, prévoyance et honnête économie dans toutes les affaires domestiques : voilà le vrai moyen d'obtenir une aisance habituelle. Je crois devoir à ce sujet à mes enfants quelques règles de conduite que je leur recommande de suivre⁴⁷. »

Parvenir soi-même à une certaine « aisance habituelle », garantir aux siens une « prospérité durable », tels sont les objectifs poursuivis, peu ou prou, par tout

45. C. Le Mao, « Une redoutable femme d'affaires : la première présidente Olive de Lestonnac (1572-1652) », p. 17.

46. L.-M. Fourat, *De forêts en vignes : journal d'un notable de l'Autunois (1774-1807)*.

47. Arch. dép. Haute-Garonne, 6], fonds Bertier, *Règles de conduite pour un chef de famille*, 1798. Je remercie Véronique Garrigues de m'avoir signalé ce document.

chef de famille : rigueur et obstination doivent ainsi, selon le toulousain Bertier, pallier les déficiences d'une fortune médiocre. Grâce à l'écrit, le scripteur fixe le contenu d'actes trop complexes et volumineux pour confier à sa seule mémoire le détail des échanges verbaux dont ils sont issus. Michel Parisse définit le travail des rédacteurs de cartulaires comme un ensemble d'attitudes de mémorisation⁴⁸ ; la formule convient bien ici. Cet ensemble autorise des conduites multiples, au-delà de la simple mémorisation qui pétrifie l'événement pour l'éternité, au moins celle du cahier. Écrire permet, en effet, de contrôler les affaires familiales, de superviser et éventuellement de rectifier certaines initiatives décidées dans l'urgence de l'instant, et notamment celles de l'épouse. Il s'agit également, nous l'avons vu, de mettre ses affaires en ordre, geste qui implique à la fois une mise en scène, un classement et un tri.

Mémorisation, contrôle, mise en ordre, l'écriture est un rituel : « Elle peut avoir comme conséquence, recherchée ou non, une ritualisation de la transaction et une modification des rapports sociaux qu'elle conditionne⁴⁹. » De fait, la conservation des actes est à la fois utile et inestimable, comme le note Bertier dans son propos liminaire : « Cet écrit que je fais pour eux, et qu'ils trouveront parmi mes papiers, n'est pas l'objet le moins précieux de ma succession⁵⁰. » La ritualisation des actes invite à la reconnaissance de leur authenticité ; sous certaines conditions, livres de raison et livres de comptes sont considérés comme pièces probatoires en justice⁵¹.

L'écriture est pourvoyeuse de pouvoir, au double sens du terme : celui qui le détient est, en effet, à la fois capable d'écrire et habilité à le faire. Dès lors, la fonction de scribe de famille révèle tout autant la capacité de l'individu à agir que la tacite délégation dont il a fait l'objet de la part de sa communauté. Celle-ci l'a choisi et sa fonction est gratifiante : tenir la comptabilité familiale revient à maîtriser le cours de la vie des siens. De fait, dans une société où la position prééminente du *pater familias* n'est pas remise en question, les femmes sont exclues du travail d'écriture, à la fois pour des raisons techniques – leur moindre maîtrise de l'écriture est un réel handicap – mais surtout pour des raisons symboliques qui les maintiennent à un niveau inférieur de mémorisation, celui de l'oralité, volatil et éphémère. La tenue de la comptabilité familiale est une charge non encore entachée du mépris aujourd'hui assigné aux missions routinières. Elle appartient aux activités à forte valeur intellectuelle ajoutée, à une époque où la majeure partie des hommes – et que dire des femmes – reste hors du champ de l'écrit.

Pourquoi tenir le compte de ses affaires ? Pour être un « honnête homme ». C'est précisément ce dont Racine cherche à convaincre son fils, le 27 février 1698, lorsqu'il lui reproche d'ignorer l'état de ses finances :

48. O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse (dir.), *Les Cartulaires*.

49. F. Menant, « Les transformations de l'écrit documentaire entre XII^e et XIII^e siècles », p. 46.

50. Arch. dép. Haute-Garonne, 6 J, fonds Bertier, *Règles de conduite pour un chef de famille*, 1798.

51. S. Mouysset, « Papiers de famille : une identité construite ? L'exemple des livres de raison français ».

« Vous croyez qu'il n'est pas grand air de parler de ces bagatelles, non plus que de nous mander combien il vous restait d'argent de votre voyage. Nous autres, bonnes gens de famille, nous allons plus simplement, et nous croyons que bien savoir son compte n'est pas au-dessous d'un honnête homme⁵². »

Bien savoir son compte : sans plus attendre, intéressons-nous à ce qui fait l'objet de cette pratique ordinaire à laquelle le jeune Racine a tant de mal à se soumettre. Compter, oui, mais quoi ? Tout, ou presque...

I Compter et raconter : de « l'esprit domestique »

L'usage premier du livre de raison, celui de livre de comptes, fait de ce document un inventaire de biens dynamique ; il égrène, en effet, une liste d'actes, de faits et gestes sans cesse mise à jour. Plus qu'une photographie panoramique et instantanée prise par le notaire à un moment précis, généralement au décès de son client, il s'agit là du film d'une vie, avec ses hauts et ses bas, ses bonnes et mauvaises nouvelles, ses longues expertises, ses ineffables imprécisions et ses biffures. Véritable aide-mémoire de la famille, le livre reflète l'ensemble d'un patrimoine lentement construit par plusieurs générations, au fil d'acquisitions, de revenus patiemment amassés, d'investissements plus ou moins réfléchis. Comme les incidents de parcours y sont rarement notés et quasiment jamais explicités, le lecteur de ces documents a bien souvent l'impression d'une vie réussie, d'un destin jalonné de succès plus que d'échecs, lesquels sont soigneusement gommés de la saga familiale. La ligne directrice du livre ne souffre aucune sinuosité, ainsi que Gilbert de Raymond, issu d'une illustre famille de l'Agenais au Siècle des lumières, en est persuadé : « Depuis environ 250 [ans] dont vous trouveres des memoires dans les papiers de la maison, vous verres qu'il n'est jamais arrivé aucune mauvaise affaire dans la famille⁵³. »

À partir des objets recensés, on s'intéressera tout d'abord aux gestes qui ont présidé à leur transaction, et l'on soulignera notamment ici le rôle essentiel mais invisible des « échanges menus⁵⁴ ». Puis, à l'invite de Georges Pérec, on tentera de cerner l'univers domestique de quelques scripteurs choisis, afin d'évoquer l'infra-ordinaire de leur existence⁵⁵. Et enfin, au-delà des consommations ordinaires, l'évolution du goût dessine aussi quelques thèmes et variations intéressants à observer, à la fois comme traces d'un processus de développement, d'ouverture au monde, mais aussi comme indices personnels d'ascension ou de descension sociale et culturelle.

52. J. Racine, *Lettres à son fils*.

53. *Le Livre de raison des Daurée d'Agen (1491-1671), précédé d'une étude sur quelques livres de raison des anciennes familles de l'Agenais*, p. 33-34.

54. A.-M. Cocula, « La galette et le pot de beurre : l'approvisionnement des villes (xvi^e-xviii^e siècle) » ; S. Mouysset, « De l'enracinement des Rouergats : amour de la terre et échanges menus d'après les écrits du for privé (xvi^e-xviii^e siècle) ».

55. G. Pérec, *L'Infra-ordinaire*.

De l'objet au geste : les formes de l'échange

À Saint-Anthet en Quercy, les Guitard sont présents de père en fils depuis au moins le milieu du XIII^e siècle. Leur livre de raison, déniché dans la cache murale d'une chapelle romane proche de Castelnau-Montratier, débute en 1417 et s'achève en 1526, ce qui en fait l'un des plus anciens écrits ordinaires connus en France à ce jour⁵⁶. Le registre, composé de cahiers de modeste facture recouverts de parchemin, recèle les comptes de la famille de 1417 à 1452, puis de 1491 à 1526, en vingt-sept et quatre-vingt-dix-huit notices ou « billets ». Jean Guitard, fils d'Arnaud, en est le premier scribe. Paysan de son état, qualifié de « laboureur », il apparaît à l'occasion de cessions de divers cens. Quittances de rentes et locations de biens constituent vingt-six des vingt-sept billets de la première période. Le vingt-septième concerne un obit à l'église de Castelnau. La nature des quatre-vingt-dix-huit billets recensés pour la deuxième période est plus variée : trente-cinq ont trait à des règlements de dots, auxquels il faut ajouter cinq billets de pensions – appelés « récompenses » – destinés à la veuve du chef de famille après son remariage. Baux à cheptel, reconnaissances de dettes et paiements divers complètent le tout. Raymond, successeur de Jean, apparaît ici comme petit trafiquant de bestiaux. Ainsi va la vie chez les Guitard. Sait-on ce qu'ils mangent ou comment ils dorment ? Point. Florent Hautefeuille note que le registre des paysans de Saint-Anthet ne retient que les mouvements financiers importants ; rien sur les menues dépenses.

Certains scribes cependant, mais à une période peut-être un peu moins ancienne, n'hésitent pas évaluer précisément le fruit de leurs dépenses comme celui de leurs gains. Raymond d'Austry, bourgeois de Rodez à la fin du XVI^e siècle, est de ceux-là : il note avec soin toute transaction liée à ses domaines, et notamment ses « cuilhettes de bledz et vins ». Austry a des propriétés bien placées, dans le rouge vallon de Marcillac, mais aussi sur les riches terres à blé du causse Comtal, entre Rodez et Espalion. Il vend son vin dès la vendange faite et sur les lieux, de 7 à 25 livres la pipe selon l'année et la qualité des crus ; un peu plus cher si la vente intervient dans le courant de l'année, « en taverne » – de 12 à 40 livres et jusqu'à 60 livres sur le marché de Rodez en 1592 et 1593. Qu'il s'agisse de « vins commungs », de « vin vieulx tourné », de « vins fort verz », de « l'ordinere du valet », ou « du meilleur⁵⁷ » comme celui de ses vignes bien exposées de Roques, Raymond d'Austry prend visiblement toujours plaisir à cette écriture de l'accumulation. Celle-ci concerne aussi bien ses récoltes de froment, d'orge, de seigle et d'avoine, finement évaluées, lentement mises en liste et parfois assorties de commentaires sur le contexte de leur production. À la Saint-Jean 1600, il entrepose 1 066 setiers de céréales dans les granges de ses métairies et note ensuite dans son cahier : « A comunement

56. F. Hautefeuille, « Livre de comptes ou livre de raison : le registre d'une famille de paysans quercynois, les Guitard de Saint-Anthet (1417-1526) ».

57. A. Débat, *Le Livre de raison de Raymond d'Austry, marchand bourgeois de Rodez (1576-1624)*, p. 78.

valeu le long de l'année [1600-1601], 40 et 45 s[ous] le froment, 25 et 27 s[ous] le seigle, 20 et 22 s[ous] l'orge et l'avoine aultant, car y en avoit raretté et aloict fort au Languedoc lad. avoine⁵⁸. »

D'autres scribeurs vont encore plus loin que Guitard et Austray dans la tenue de leurs comptes ; attentifs à la moindre détente des cordons de leur bourse, ils enregistrent jusqu'au bout de ruban acheté en ville « pour faire la queue au petit », à la serrure changée ou au bois rentré, au « quart de poivre » et à la « livre de morue » qui améliorent l'ordinaire. On atteint là l'essentiel, « l'habituel », dirait Georges Pérec, à savoir le gîte, le couvert et le vêtir.

Pour ce genre d'échanges menus, la monnaie – qu'elle soit ou non sonnante – n'a plus forcément cours ici, même si elle demeure un moyen d'évaluation fiable des objets échangés. Madeleine Des Porcellets passe contrat avec son chirurgien, M. Darles, « pour [lui] servir à cande, moyennant deux saumées de bled ou dix écus d'argent, à [son] choix⁵⁹ ». L'échange de biens et de services, sous forme de troc contractualisé, est une pratique courante : « petites affaires, petits arrangements, petites sommes, petits gains mais gains tout de même⁶⁰ », note Nicole Lemaitre à propos des Terrade. Précisément chiffré, le troc est parfois assorti d'un versement de quelques deniers équilibrant la transaction : « De plus, j'ay été à Espalion faire l'échange de vingt six livres de suif avec des chandelles et sur chaque livre j'ay rendu 3 s 3 d, le tout joint ensemble fait le total de 4 l 11 s⁶¹. » L'usage est commun et chacun note ainsi ses petits arrangements entre amis, parents, voisins, maîtres ou clients. Pierre-Philippe Candy, notaire à Crémieu, pratique le troc de façon régulière. Ainsi note-t-il, le 24 mars 1789 : « Acheté chez Geoffray une triandine pour le jardin qui m'a coûté trois livres, je l'ay payé en compensation, Geoffray me devant cinquante deux sols, fais huit sols que je lui ai donné⁶². » De même, Jean-Pierre Carayon, médecin à Réalmont en Albigeois, s'arrange fort bien avec ses patients :

« J'ai acheté à M. Lancelot de Frousseille une vigne sise à Cantemerle. Elle m'a coûté 200 lt, mais d'après nos conventions, je me contenterai de verser 50 lt. Le restant de la somme servira d'acompte pour les honoraires que Frousseille me doit pour ses maladies⁶³. »

Derrière l'échange pointent d'autres formes d'accommodement, tels le prêt ou l'avance sur recettes, bien sûr, mais encore de multiples formes d'entraide. Chez certains, le règlement à terme est la norme. Fulcrand Dozilis n'a visiblement rien dans ses poches quand il se rend à Saint-Côme et ne paie quasiment jamais ses dettes au comptant : « De plus, Jean Cairon, hote de St-Cosme m'a prêté 18 l que je dois luy remettre de jour en jour et sa femme m'a fait en trois reprises trente et

58. A. Débat, *Le Livre de raison de Raymond d'Austray, marchand bourgeois de Rodez (1576-1624)*, p. 111.

59. C. de Ribbe, *Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV, d'après le journal de la comtesse de Rochefort*, p. 370 et 373.

60. N. Lemaitre, *Le Scribe et le Mage : notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles*, p. 150.

61. M. Balitrand, « La vie au jour le jour près de Saint-Côme-d'Olt, il y a deux cents ans », p. 207.

62. P.-P. Candy, *Pierre-Philippe Candy, orgueil et narcissisme : journal d'un notaire dauphinois au XVIII^e siècle*, p. 51-52.

63. « Le livre de raison d'un médecin réalmontais (1783-1802) », p. 183.

six échaudés que je dois luy payer⁶⁴. » Ses débiteurs agissent de même. Les paiements échelonnés ou retardés sont une forme de microcrédit pratiqué entre soi visiblement très répandue. Le prêt en famille appartient à ces échanges qui échappent à la vigilance du notaire et concernent aussi bien des petits montants, comme ici, que des sommes plus importantes transitant d'une maison à l'autre afin d'aider un parent à faire face à une dépense élevée ou imprévue.

La solidarité familiale peut également s'exprimer en forme d'hébergement, temporaire ou définitif, d'un parent solitaire ou malade. Les exemples sont ici très nombreux, de Raymond d'Austray, logé avec sa famille chez son frère Géraud à Fontanges, au temps de la peste de 1587⁶⁵, à Esprit de Bonnot, officier du roi résidant au Bourg-Saint-Andéol au début du XVII^e siècle, dont la cousine accueille l'un de ses neveux venu faire ses études au collège d'Aubenas⁶⁶. Le versement de pension est une autre forme d'entraide aisément repérable dans les livres de comptes, en ligne verticale, d'un fils à son père par exemple, ou horizontale entre frères et sœurs. Hors de la famille, pareille solidarité s'exerce aussi à l'égard des voisins et amis, autrement dit de l'entourage du scribe. À la campagne comme en ville, l'entraide est une habitude, mieux, un art de vivre. Fulcrand Dozilis rapporte à de très nombreuses reprises le renfort de main-d'œuvre au moment des gros travaux, ou encore le prêt d'outils entre voisins. L'économie domestique est ainsi faite de caves et de greniers pleins, de charrettes et de barriques sillonnant les campagnes, en route vers la ville, de paiements en nature, de troc, de petits cadeaux de bouche, de ces échanges menus qui suffisent à diversifier l'alimentation, à sauver le parent ou l'ami de la misère, et tout simplement à se bien porter⁶⁷.

Au rebours de l'entraide, et pour ne pas garder une vision trop idyllique de la vie d'autrefois, n'oublions pas le vol, pratique également lisible au fil des comptes, inscrite ici en débit. On la recensera donc comme une des formes de l'échange, même s'il s'agit là d'un usage involontaire et subi, au moins pour la partie qui en fait les frais.

Raymond d'Austray se plaint maintes fois des vols commis par des hôtes indésirables, parfumeurs de peste ou soldats de passage : « Il me feust desrobé force linge et bled et autre meuble durant que les mesons et greniers demeurarent ouverts et inhabitez de personne a cause de lad infection⁶⁸. » Fulcrand Dozilis s'inquiète, quant à lui, de larcins commis par des proches. Accusant Antoine Chaliés de lui voler son bois, il le traîne devant les tribunaux, tandis qu'il envoie ses valets surveiller « si on [lui] avoi[t] pris aucune planche de celles [qu'il] y avoi[t] faites scier⁶⁹ ». Le médecin réalmontais Jean-Pierre Carayon raconte, de même, comment son

64. M. Balitrand, « La vie au jour le jour près de Saint-Côme-d'Olt, il y a deux cents ans », p. 222.

65. A. Débat, *Le Livre de raison de Raymond d'Austray, marchand bourgeois de Rodez (1576-1624)*, p. 58.

66. Arch. nat., AB XIX 3298 C, *Livre de raison d'Esprit de Bonnot, 1617-1631*.

67. S. Mouysset, « Papiers de famille : une identité construite ? L'exemple des livres de raison français ».

68. A. Débat, *Le Livre de raison de Raymond d'Austray, marchand bourgeois de Rodez (1576-1624)*, p. 58.

69. M. Balitrand, « La vie au jour le jour près de Saint-Côme-d'Olt, il y a deux cents ans », p. 207.

fil officier s'est fait détrousser de pied en cap au début de l'année 1793 par un de ses camarades au Pont-de-Beauvoisin, et comment il a dû rapidement réassortir son trousseau⁷⁰. Parfois, vols ou malversations se passent en famille, comme en témoigne Dame Boucharel, veuve en pays agenais, qui se plaint des agissements de son beau-frère à propos de la succession de son défunt mari⁷¹. Le vol d'argent est cependant plus rare que celui d'objets de première nécessité, tels le linge, la nourriture, le bois ou les chandelles. Manière singulière de favoriser la circulation des biens, le vol participe ainsi d'une logique de production et de consommation qu'il convient maintenant de cerner de plus près.

Produire et consommer : une anthropologie ordinaire de soi

« Interroger l'habituel. Mais justement, nous y sommes habitués [...]. Comment parler de ces choses communes, comment les traquer plutôt, comment les débusquer, les arracher à la gangue dans laquelle elles restent engluées, comment leur donner un sens, une langue : qu'elles parlent enfin de ce qui est, de ce que nous sommes. Peut-être s'agit-il de fonder enfin notre propre anthropologie : celle qui parlera de nous, qui ira chercher en nous ce que nous avons si longtemps pillé chez les autres. Non plus l'exotique, mais l'endotique⁷². »

Ces choses qui parlent de ce qui est et de ce que nous sommes, nous allons les chercher là où elles sont. Nous avons, pour cela, choisi deux bonnes maisons qui ont conservé de beaux témoignages de leur for privé : celle d'un grand seigneur de l'Entre-Deux-Mers au Grand Siècle, le parlementaire bordelais François-Arthus Le Comte ; et celle d'un marchand de toiles, Pierre Duchemin Du Tertre (1691-1755), bourgeois de Laval et seigneur en sa terre du Châtelier au premier XVIII^e siècle. On aurait pu se présenter en Normandie chez le sire de Gouberville, à Paris chez le vitrier Jacques-Louis Ménétra, chez les Terrade en Bas-Limousin ou encore chez le scribe Prion au château d'Aubais ; mais ces hommes-là sont aujourd'hui célèbres et peuvent être facilement fréquentés grâce à de belles études désormais classiques⁷³.

François-Arthus Le Comte est issu d'une grande famille de Guyenne⁷⁴. Ses ancêtres, juristes de père en fils, ont récemment acquis le captalat de La Tresne, belle et vaste seigneurie de l'Entre-Deux-Mers située près de Carignan. Jacques Le Comte, son père, présidait la deuxième chambre des enquêtes. Lui-même fait son

70. « Le livre de raison d'un médecin réalmontais (1783-1802) », p. 188.

71. *Deux livres de raison de l'Agenais, suivis d'extraits d'autres registres domestiques*.

72. G. Pérec, *L'Infra-ordinaire*, p. 11-12.

73. M. Foisil, *Le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVI^e siècle* ; J.-L. Ménétra, *Journal de ma vie : Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle* ; N. Lemaitre, *Le Scribe et le Mage : notaires et société rurale en Bas-Limousin aux XVI^e et XVII^e siècles* ; P. Prion, *Pierre Prion, scribe : mémoires d'un écrivain de campagne au XVIII^e siècle*.

74. F.-A. Le Comte, *Un grand seigneur de l'Entre-Deux-Mers sous la Fronde : livre de raison de François-Arthus Le Comte*.

droit, apprend son métier au barreau du parlement de Paris, puis devient conseiller lai à Bordeaux en 1629 et enfin président à mortier en 1637. La même année, il épouse la fille d'un président du parlement de Bordeaux, Catherine d'Affis, avec laquelle il a six enfants, dont trois seulement sont en vie à l'âge adulte. Les garçons sont envoyés chez les jésuites et suivent la voie paternelle, tandis que la petite Olive est pensionnaire à la Visitation. Vivant principalement des fruits de revenus fonciers hérités de son père – rentes diverses, ventes de froment, de seigle, de fèves, de laine et surtout de bon vin envoyé principalement en Bretagne –, François-Arthus mène grand train.

Grâce à ses domaines situés en Bordelais et en Saintonge, plus qu'à ses gages de magistrat, il s'assure de confortables recettes, toujours supérieures aux dépenses, parfois consolidées par quelque emprunt souscrit auprès de parents proches, et passe sans encombre les temps de turbulence, même celui de la Fronde. À Bordeaux, la famille réside rue du Mirail, dans un spacieux hôtel de pierre dont le corps de logis est organisé en U sur trois niveaux ornés de mascarons qui regardent un beau jardin. Sur ses terres, François-Arthus possède le vieux château de Lamothe à Cénac, peu à peu délaissé pour la maison du Luc récemment métamorphosée, sous la surveillance de son père, en château de La Tresne. Bâtie sur une colline calcaire, au sud de la Pimpine, cette magnifique demeure embrasse la vallée de la Garonne d'un seul regard. De l'un à l'autre de leurs domaines, les Le Comte se déplacent en bateau – les frais de batellerie constituent un poste important de leur budget – et mènent une existence agréable entre les plaisirs de la vie citadine et la sérénité de belles villégiatures assoupies au bord de l'eau. De leurs manières de vivre, on ne sait à la fois presque rien, et on devine pourtant presque tout ! Dépenses et recettes sont inscrites au jour le jour, pêle-mêle. Certaines notices sont très imprécises, difficiles à exploiter, d'autres manquent. Malgré tout, on peut assez bien reconstituer l'univers de ces gens de bien.

Le budget des Le Comte est en grande partie grevé par d'importants investissements fonciers décidés au temps de Jacques, comme la construction du château de La Tresne dont son fils supporte encore les frais. Si l'on exclue ces prélèvements imposés, se dessine alors assez lisiblement le profil des dépenses ordinaires.

Les gages et gratifications du personnel en constituent le premier poste (14,2 %). On découvre ici un train de maison imposant et structuré. Abauld, majordome et homme de confiance du magistrat, assure les « dépenses de logis » et dirige une quinzaine de domestiques : cuisinier, servantes, laquais, nourrices, valets, jardinier, cocher et concierge. Il est efficacement secondé par une ancienne femme de chambre de la maîtresse de maison, Catherine Saint-Martin, promue gouvernante à la mort de celle-ci. Lavandière et précepteurs complètent cette importante domesticité si caractéristique des maisons parlementaires. Le groupe semble immuable, à l'exception des cuisiniers dont le *turn-over* est assez rapide pour un motif inconnu, à moins qu'il n'y ait, parmi eux, un nombre excessif de gâte-sauces !

On ne sait rien non plus des habitudes alimentaires de la maison, mis à part les achats de viande, de volailles et de porc, lard surtout. Abauld intègre les frais de bouche aux « dépenses du logis » sans en préciser la nature exacte. En outre, une partie de la nourriture provient des propriétés rurales des Le Comte et est donc absente ici, sauf quelques douceurs réservées aux enfants : pains, biscuits et autres casse-museaux (petits choux tendres et délicats), ou confitures de guignes à la cassonade affectueusement préparées par Catherine.

Un autre poste important est celui des vêtements (12 % des dépenses ordinaires), ceux du maître et des enfants, bien sûr, sans oublier l'équipement des valets. Le cocher porte « un manteau d'escartaine rouge doublé de frize verte et garni de gallon vert⁷⁵ » qui le rend bien visible, juché sur son carrosse. Il s'agit à la fois de tenir son rang, de suivre la mode, mais aussi de rafraîchir régulièrement la garde-robe de ses domestiques et d'habiller convenablement sa progéniture sans excès somptuaire, comme l'indique une note sur la « couthurière pour enfants » :

« Le 11^e dudit mois [juillet 1648] j'ay baillé neuf livres dix sous à la Bosquette pour la payer du contenu en une partie qu'elle m'a rendüe des façons et fournitures des robes des petits et sur lequel elle m'a promis de rabatre ce qu'il pourroit y avoir d'excessif et de le tenir en compte sur la besogne à venir cy 9 l 10 sous⁷⁶. »

Quant aux dépenses d'hygiène et de santé, elles pèsent faiblement et de manière discontinuë sur le budget du ménage. Les achats de savon sont irréguliers, les visites du chirurgien-barbier notées une fois par mois en moyenne, pour « faire le poil » au maître et s'occuper des « cheveux des petits ». Le président La Tresne prend un bain de temps à autre, rarement à vrai dire, et sans doute quand il se sent souffrant ; pour cet événement, il fait venir le garçon de l'apothicaire. En revanche, le linge est assez fréquemment lavé par une lavandière ; celle-ci en est personnellement responsable en cas de perte (de 20 à 35 sous pour une chemise). La consommation de médicaments est insignifiante au regard des comptes et le médecin se rend rarement au château.

Outre les aliments, vêtements et objets divers qui agrémentent l'existence des Le Comte, qu'apprend-on de leurs manières de consommer ? Les courtes notices de François disent d'abord la rigueur de comptes régulièrement tenus, même s'ils ne le sont pas au jour le jour, comme chez Gouberville. Elles livrent ensuite quelques-uns des principes qui règlent le comportement du maître de maison. Aucune dépense ne semble inappropriée, irréfléchie ni superflue. Chacune d'elles est justifiée et précisément évaluée ; les pertes sont imputées aux étourdis, on l'a vu. La confiance du maître est tout particulièrement accordée à deux membres du personnel, Albaud et Catherine, chargés des transactions courantes :

75. F.-A. Le Comte, *Un grand seigneur de l'Entre-Deux-Mers sous la Fronde : livre de raison de François-Arthus Le Comte*, p. 127. Escartaine est synonyme d'étoffe.

76. *Ibid.*, p. 47.

« Ledit jour [19 mai 1650] ladite Catherine m'a rendu compte de quatre livres douze sous du prix de l'eau roze qu'elle a vendüe et de trois livres que je luy baillay cy dessus le 7^e de ce mois pour achepter des chemises à Pierrot Lacquays⁷⁷. »

François-Arthus Le Comte délègue ainsi une partie de ses pouvoirs à ses majordome et gouvernante. Il garde cependant la main sur nombre de dépenses, dont certaines semblent anodines, tel l'achat d'une « pair de mulles de chambre de drap d'Holande pour moy⁷⁸ ».

Dans cette maison, si honorable soit-elle, on veille également à maintenir ses biens en bon état aussi longtemps que possible. De fait, on jette peu. Ravaudage et raccommodage assurent la qualité de la « ménagerie » en évitant toute dépense inutile : « Le 27^e dudit mois [octobre 1650], j'ay baillé huit sous à une accomodeuze de bas de chausses pour avoir mis une pair de semelles de laine à mes bas d'estame noirs⁷⁹. » Chez les Le Comte, on rénove aussi bien les bas que les écumeurs, sans oublier les « carleures » (rapiécages) des souliers. On échange un bon poids de « vieille mitraille » et de « vieux cuivre » contre une étincelante batterie de cuisine. On fait « raccommoder des barriques et tiers vieux à raison de huit sous la journée ». On commande « un autel avec gradins et marchepié » pour le réduit du cabinet de François, grâce au remploi de « tables qui avoient resté du plancher de [sa] chambre qui fut fait en novembre de l'année dernière⁸⁰ ».

Pour autant, le président La Tresne ne semble pas lésiner sur la dépense lorsqu'il s'agit de satisfaire de petits plaisirs, tel le nombre de paires de gants qu'il s'offre régulièrement (3 livres 10 sous pour « une pair de gans pour moy de petit cerf ») ou encore des peignes de corne, de buis ou « d'escaille de tortue pour la moustache⁸¹ ».

L'éducation de ses fils n'est pas moins négligée : en témoignent les gages des précepteurs, les dépenses régulières de « livres de classe, livres de thèmes, écritoire et plumes », l'achat d'un « Homère frippé » ou d'un Cicéron à accommoder, et enfin les leçons du sieur Hugueteau « pour montrer a danser aux petits Jacques et Jeannot pendant un mois⁸² ». En revanche, rien n'est dit sur l'enfance de la petite Olive ; sa pension est régulièrement versée à la Visitation et quelques collations sont offertes à ses jeunes compagnes.

La générosité mesurée du maître de maison apparaît aussi au fil d'étrennes raisonnablement distribuées en début d'année : aux portiers et violons de la ville, aux soldats du gué, aux garçons du sellier et du maréchal. François note également chacun de ses gestes charitables : « Le 23^e dudit mois [juillet 1652], j'ay baillé un demy écu blanc à dame Jeanne la revandeuse qui questoit pour les pauvres soldats

77. *Ibid.*, p. 94.

78. *Ibid.*

79. *Ibid.*, p. 105.

80. *Ibid.*, p. 135, 141 et 145.

81. *Ibid.*, p. 109.

82. *Ibid.*, p. 107 et 119.

blessez⁸³. » Côté cour, le président veille à sa réputation de bienfaiteur. Outre ses gratifications annuelles, il participe de ses deniers à la paix urbaine en se joignant, le 5 avril 1649, pour 300 livres, aux parlementaires à l'initiative d'une « subvention pour remédier aux troubles de la ville⁸⁴ ». Côté jardin, le chef de famille s'assure également de la fidélité de son personnel : les nourrices de ses enfants et celles de ses filleuls, mais aussi la lavandière reçoivent une « demy-piastre », un bon louis ou quelque pièce de 14 sous.

Pour autant, l'aisance de la famille pourrait paraître relative si l'on s'attardait un peu sur les prêts que François ou son père ont contractés auprès de M^{me} la présidente Daffis – sa belle-mère –, du prieur de Prugue, de M. de Favars, des dames feuillantines de Toulouse et de quelques autres créanciers bien nés ; pour les petites sommes empruntées sur une courte durée, François-Arthus préfère s'adresser à sa gouvernante Catherine.

La comptabilité du président La Tresne semble ainsi en ordre et bien équilibrée. Les menues dépenses quotidiennes et l'entretien des biens ordinaires sont entre les mains de personnes de confiance, le nombre et la qualité des domestiques reflètent le rang et la notoriété de leur maître. Rien n'est dit sur les dépenses extraordinaires, telles celles engagées pour une grande réception ou pour un long et dispendieux voyage. Peut-être un autre registre est-il affecté à celles-ci ? Le livre domestique de François-Arthus Le Comte recèle des informations précises sur la comptabilité routinière d'une bonne maison. Deux formes de dépenses « ponctuelles » – distinctes des frais récurrents – retiendront, en outre, l'attention des chercheurs qui travaillent sur le for privé. Celles-ci révèlent, en effet, les liens intimes tissés entre les êtres appartenant à la même maisonnée, engagées au moment du décès de l'épouse du maître ou lorsque son jeune garçon Jacques devient parrain de la fille du cordonnier. Il serait trop long ici d'en révéler le contenu. Nous renvoyons donc volontiers le lecteur au beau livre de raison de François-Arthus Le Comte ainsi qu'à l'analyse érudite qu'en fait Laurent Coste et, sans plus attendre, mettons cap au nord, vers Laval.

Pierre Duchemin Du Tertre est sans doute un homme heureux. Vers 1730, il appartient au groupe des marchands de toile les mieux imposés de sa ville – au vingt-troisième rang, devant quarante collègues – et à celui des plus anciens sur la place. Il est ainsi très représentatif de cette bourgeoisie « moyenne » qui vit aisément de ses activités commerçantes en négociant ses toiles jusqu'en Amérique *via* Nantes, Saint-Malo et Cadix. Il possède, en outre, quelques propriétés rurales qui lui offrent l'occasion d'exercer ses talents de gestionnaire.

Avec son épouse Renée, sa servante et cinq de ses enfants – deux filles n'ont pas survécu à leur mise en nourrice –, il réside dans une spacieuse maison située

83. F.-A. Le Comte, *Un grand seigneur de l'Entre-Deux-Mers sous la Fronde : livre de raison de François-Arthus Le Comte*, p. 34 et 168.

84. *Ibid.*, p. 70.

rue du Paradis, près de l'église Saint-Vénérand, et tient boutique au même endroit. Duchemin possède aussi un petit domaine près de Vaiges, composé de trois métairies qui ne rapportent certes pas grand chose, mais lui permettent de se donner du « seigneur du Châtelier » et de s'entendre ainsi nommer; cela ne sonne pas si mal et, à défaut d'atteindre la noblesse – si tant est qu'il en voudrait –, l'impose à Laval et ses alentours comme un homme de bien.

Même s'il n'est pas vraiment écrivain, Pierre Duchemin semble avoir vécu une plume à la main, au nombre des papiers noircis d'une écriture ronde, conventionnelle et appliquée. À vrai dire, il sait surtout compter, et c'est bien là l'essentiel :

« Son style est pauvre voire incorrect, son orthographe est loin d'être irréprochable. Mais il compte bien; il compte tout et il compte juste. Toute sa vie peut se ramener à une comptabilité, qu'il s'agisse d'additionner des factures de blanchissage, de calculer des arrérages de rente, de faire le bilan de dépenses familiales, de suivre l'activité de ses métayers ou de ceux de l'hôpital des pauvres de Laval, de relater des processions qui se déroulent dans la ville, d'énumérer les indulgences qui sont accordées alors⁸⁵. »

Le beau travail d'Annie Antoine nous permet aujourd'hui de découvrir un ensemble scripturaire cohérent : l'historienne a transcrit et finement analysé son livre de raison, ses comptes domestiques, ainsi que d'autres écrits du for privé tout à fait passionnants.

Parmi les documents laissés par Pierre Duchemin Du Tertre, le recueil factice intitulé *Notes historiques* par ses inventeurs au XIX^e siècle contient une partie du journal original de l'auteur (1713-1738). À quoi s'intéresse ce marchand propriétaire ? Cinq sujets lui tiennent particulièrement à cœur : les événements familiaux (12 %), la vie religieuse à Laval et notamment les processions (40 %), les récoltes et le prix des grains (20 %), les excès du climat (10 %) et les diverses actions entreprises pour faire cesser les calamités, brèves ou longues. Ici, le comportement de Pierre Duchemin Du Tertre est « plus proche de celui qui exploite la terre que de celui qu'on prêterait volontiers à un propriétaire foncier⁸⁶ ». Soucieux du bien-être de ses métayers, il compatit à leur détresse lorsque les récoltes sont mauvaises, souhaite un juste prix des grains et fustige l'action des spéculateurs qui met en péril un ordre social si fragile.

Le *Mémoire de ma dépense* est un document moins linéaire – n'osons pas « littéraire » – que celui qui précède, et recense les comptes de Duchemin de 1722 à 1738. Le marchand lavallois mêle deux modes d'inscription comptable : « le report pur et simple, chronologique, de ce qu'il dépense [...] et le bilan⁸⁷ ». Plusieurs bilans partiels portent sur des postes particuliers (les gages de la servante, le versement de rentes...); certains « comptes ordinaires » émaillent le fil continu des dépenses

85. P. Duchemin Du Tertre, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin Du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, p. 12.

86. *Ibid.*, p. 37.

87. *Ibid.*, p. 54.

et proposent un condensé récapitulatif sur plusieurs années. Même si l'effet de désordre a été aggravé par l'agencement postérieur des documents, on observe que le marchand a inventé un système personnel d'organisation comptable.

Comme précédemment chez les Le Comte, certains postes de débours font défaut, tel l'acquiescement des impositions qui représentent pourtant près de 20 % de ses frais annuels; d'autres sont lacunaires, comme les frais de barbier, oubliés en 1736 et 1737; certaines rubriques s'interrompent sans raison apparente, tel l'achat de chaussures après 1731. Malgré ces faibles zones d'ombre, l'univers des Duchemin se dessine à travers une comptabilité précise dont Annie Antoine nous donne les clés⁸⁸.

Les dépenses vestimentaires arrivent en premier, avec près du tiers des frais ordinaires: tissus, vêtements, souliers, perruques et chapeaux constituent l'essentiel des achats. Les couvre-chefs représentent un investissement indispensable, comme chez les Le Comte: entre 1729 et 1738, pas moins de vingt et un chapeaux et seize perruques ont été commandés à Paris ou ailleurs pour Pierre et ses trois fils.

Le second poste est constitué par le bois de chauffage (8 %), le vin (18,75 %) et le sel (3,7 %); notons que ce dernier n'est pas classé parmi les taxes. Le vin est acheté une à deux fois l'an chez des cabaretiers et marchands lavallois, sans indication de provenance, et représente un volume de 2,7 «busses», soit une consommation de 615,6 litres pour trois adultes, cinq enfants et sans doute quelques convives. À part ces deux denrées, aucun frais de nourriture n'est inscrit au titre des dépenses ordinaires: «Il semble difficile d'imaginer Duchemin vivant en quasi-autarcie, rapportant ou faisant venir de ses métairies tout ce qui est consommé dans sa maison⁸⁹.» Quelques boîtes de thé achetées à Nantes et partagées avec sa mère sont peut-être un indice de sa capacité d'ouverture au monde gastronomique, mais l'argument reste mince. Même s'il vit en partie des fruits de son domaine, Pierre Duchemin doit vraisemblablement tenir un registre distinct pour ses achats alimentaires.

Les biens durables, argenterie et mobilier, représentent un quart de ses dépenses. Les meubles acquis en une dizaine d'années se résument en quelques lits pour les enfants qui grandissent, une table, une armoire avec sa «liette» (tiroir) et deux douzaines de chaises pour sa maison du Châtelier; on pense ici à celles qui sont alignées chez Gouberville le long des murs de sa chambre. Si ces dépenses sont modestes, le marchand apprécie les aiguières, flambeaux, gobelets, couverts et autres objets en argent, auxquels il consacre des sommes importantes, même si ces pièces sont souvent achetées d'occasion, lors de ventes familiales, notamment au moment des successions⁹⁰, comme on le voit aussi chez les Le Comte.

Aussi régulièrement que François-Arthus, mais dans une bien moindre mesure, Pierre Duchemin distribue également quelques étrennes: 6 livres aux lavandiers de

88. P. Duchemin Du Tertre, *Les Comptes ordinaires de Pierre Duchemin Du Tertre, marchand de toile et seigneur dans la première moitié du XVIII^e siècle*, p. 56 et suiv.

89. *Ibid.*, p. 57.

90. *Ibid.*, p. 66.

ses cousins Duchemin de la Favardière tous les ans à la Saint-Martin et 10 livres aux capucins.

Nous sommes loin des 17 000 livres de frais d'un Le Comte avec, en moyenne, près de 870 livres ici, soit un peu moins que ce qu'il retire de ses trois métairies de Vaiges. Ces dépenses sont faites à Laval, à l'exception de quelques perruques, tissus d'ameublement ou objets rares, telle une « valise ou portemanteau d'étoffe » rapportée par son frère de la capitale. Comme le souligne Annie Antoine, le trait saillant de Pierre Duchemin est son « esprit d'économie⁹¹ ». Le prix de revient de chaque pièce est minutieusement évalué par ce « comptable besogneux », à savoir sa valeur augmentée des frais de port et pourboires éventuels (pratiques ou aiguillettes) distribués aux coursiers⁹². La crainte d'un achat superflu interdit tout achat impulsif. Duchemin justifie ainsi l'échange d'un vieux chaudron contre un neuf: « Le vieux chaudron ne pouvait servir en aucune manière tant il était mauvais⁹³. »

De ses notices inaugurées par « payé » ou « acheté », on pourrait n'entrevoir qu'une fastidieuse liste de comptes. À y regarder de près, c'est pourtant l'univers quotidien de Pierre Duchemin qui apparaît en filigrane, une vie paisible entre deux demeures voisines, une à la ville et l'autre aux champs. Des meubles anciens ordonnent les intérieurs, avec un goût certain pour les objets raffinés; certains sont aussi beaux que ceux aperçus dans les scènes intimes d'un Boucher ou d'un Watteau. Un luxe pour ce bon marchand? Sans aucun doute, et même sans doute une passion. On découvre aussi une table bien mise, mais peu de livres: seule *L'Année chrétienne* en douze tomes est acquise par Pierre, vraisemblablement pour son fils abbé. Autre dépense qui pourrait paraître somptuaire si elle n'était mesurée à l'aune des capacités financières de leur acquéreur, celle de tissus et tapisseries somptueux qui animent une maison où chaque chose est à sa place depuis bien longtemps. Tout un monde est ici reconstitué, l'infra-ordinaire d'un bon marchand de toiles, son « habituel », dirait sans doute Pérec, ses *habitus*, suggérerait Bourdieu, avec ce trait original du collectionneur qui personnalise son intimité par touches et achats successifs. On pense ici au cousin Pons: Duchemin pourrait être, à moins d'un siècle près, un héros balzacien.

François-Arthus Le Comte et Pierre Duchemin Du Tertre n'auraient pu se rencontrer, ils n'appartenaient ni à la même génération, ni au même monde. Pourtant, ils avaient tous deux le goût des belles choses et le souci de ne manquer de rien, en contrôlant cependant le cours de leurs dépenses quotidiennes et en privilégiant les achats que l'on dirait aujourd'hui durables, dont la longévité dépendait des soins que l'on accordait à leur usage et à leur entretien.

91. *Ibid.*, p. 59.

92. *Ibid.*, p. 65.

93. *Ibid.*, p. 70.

Si l'on pouvait disposer de plus d'espace au cœur de cet ouvrage de synthèse, on irait volontiers voir du côté d'une autre famille, celle d'une trentaine de visitandines qui vivaient jadis paisiblement au bord du Tarn, à Albi, jusqu'au moment où la tourmente révolutionnaire est venue les chasser de la douce quiétude de leur clôture. Un livre de raison conservé aux archives départementales du Tarn a été étudié avec soin par Danielle Rives et permet de reconstituer leur vie quotidienne de 1783 à 1791⁹⁴. La piste reste à poursuivre, ici encore, et l'on peut espérer, grâce à l'inventaire des sources disponibles, des travaux à venir sur l'univers quotidien des moines et moniales d'Ancien Régime d'après leurs livres de comptes.

De l'évolution du goût et des manières de vivre

Penser le temps long invite à s'interroger à la fois sur ce qui demeure ou, du moins, semble immobile et, simultanément, sur les altérations sensibles à l'œil nu du contemporain, comme sur les mutations détectées *a posteriori* par l'historien. Pour cela, on aimerait disposer de données en nombre, invitant à une pesée globale et individuelle des consommations. Or là est le premier écueil : aucun document du for privé ne se plie aux lois austères de l'analyse sérielle ; aucun scribe ne pense, ni ne note le même événement de la même manière. Chacun fabrique l'égodocument qui lui convient, à sa mesure, pour ses propres besoins. Il faut donc chercher ailleurs ce type de documentation quantifiable, par exemple dans les inventaires de biens après décès, comme l'ont fait certains historiens avec succès, et ce malgré d'inévitables contraintes à surmonter⁹⁵. Afin de ne pas esquiver la difficulté, on peut tout de même songer, dans un premier temps, à rapprocher les registres domestiques d'auteurs issus de milieux sociaux équivalents. Les livres des bons ménagers du xvi^e siècle (combien de Gouberville se cachent encore dans les archives de province ?), ceux de la noblesse parlementaire bordelaise ou toulousaine au xviii^e siècle, ceux des couvents de religieuses au Grand Siècle et jusqu'à leur disparition à la Révolution se prêteront bien à ce type d'analyse. L'étude comparée sera d'autant plus riche si elle est pensée dans un espace défini par une sensibilité et des pratiques culturelles communes, faisant fi des frontières nationales, embrassant par exemple l'Aragon, la Catalogne, la Castille, et jusqu'au Sud-Ouest du royaume de France, ou encore la Savoie et le Trentin en passant par le pays de Vaud.

Une autre manière de faire serait de définir, au-delà des équivalences sociales et spatiales, des objets indiciels de la nouveauté et de suivre leur apparition et leurs usages

94. D. Rives, « Le crépuscule d'une communauté religieuse au miroir de son livre de raison : la Visitation d'Albi de 1783 à 1791 » ; D. Rives, « À la table des visitandines de Villefranche-de-Rouergue (xvii^e-xviii^e siècles) : de la cuisine au réfectoire ».
95. A. Pardaillé-Galabrun, *La Naissance de l'intime : 3 000 foyers parisiens (xvii^e-xviii^e siècles)* ; J. Cornette, « La révolution des objets : le Paris des inventaires après décès (xvii^e-xviii^e siècles) » ; L. Bourquin, « Les objets de la vie quotidienne dans la première moitié du xvi^e siècle à travers cent inventaires après décès parisiens ».

au cœur des écrits du for privé, comme Laurent Bourquin l'a proposé en 1989, dans un article suggestif, grâce à une lecture fine des inventaires de biens du XVI^e siècle⁹⁶.

On peut aussi bien imaginer de suivre ces inventions minuscules du quotidien dans des livres de famille dont la longue durée autorise un regard oblique sur les évolutions qui jalonnent le parcours d'une ou plusieurs vies. Deux exemples étayeront ici cette proposition de recherche : le journal d'un notable de l'Autunois, édité par Marcel Dorigny, fournira le premier cas, celui d'une vie de bourgeois de province bouleversé par son mariage tardif en 1801⁹⁷. Le deuxième exemple, nous le trouverons dans les papiers de famille des Menou de Charnizay étudiés par Jacques Jarriot, qui relatent le séjour de trois générations au château de Menou en Nivernais, de la fin du XVII^e siècle à la veille de la Révolution⁹⁸.

Louis-Marie Fourat commence son journal en 1774. À l'aube d'une trentaine que l'on devine endurcie, cet homme discret est procureur du roi en la maîtrise particulière des Eaux et Forêts de l'Autunois. Avant 1801, les tourments révolutionnaires ont fait de ce « notable quasi anonyme⁹⁹ » un rentier de la terre qui vit aisément des ventes de son vin et des bénéfices de ses diverses propriétés foncières. Dépenses et recettes annuellement énoncées dans son journal permettent de saisir la vie immobile d'un homme qui se contente de peu et regarde croître son bien avec satisfaction. Ses comptes s'ordonnent en chapitres inaugurés par « la dépense de la maison ». Celle-ci énumère les différentes provisions de vin ordinaire, de bois, d'huile et de chandelles, « la nourriture et l'entretien de [son] cheval », les gages et habits de rares domestiques. Quelques achats de meubles et ustensiles, l'entretien de sa maison d'Autun et de ses propriétés rurales composent les dépenses extraordinaires. Un peu plus loin, la « dépense de ma personne » détaille les frais d'entretien de ses vêtements, ceux issus de sa charge et enfin ses menus plaisirs (dont il ne dit mot). De temps à autre, quelques perruques, savonnettes, poudres, pomades et bas de soie font une apparition furtive tandis que « cadeaux et dépenses secrètes¹⁰⁰ » laissent toujours le lecteur sur sa faim. Bon an, mal an, Fourat débourse environ 10 000 livres pour son train de maison, dont à peine un cinquième pour sa dépense personnelle. Finalement, une certaine jubilation s'exprime entre les lignes d'un bilan presque toujours positif.

Tout change en 1801, lorsque la « dépense relative à mon mariage » annonce un vrai chambardement dans la vie de ce discret notable de 46 ans. Sa résidence est aménagée à grands frais : « réparations et constructions » précèdent l'achat de « meubles de Paris » qui vont rafraîchir son intérieur. Emplettes, bijoux et autres

96. L. Bourquin, « Les objets de la vie quotidienne dans la première moitié du XVI^e siècle à travers cent inventaires après décès parisiens ».

97. L.-M. Fourat, *De forêts en vignes : journal d'un notable de l'Autunois (1774-1807)*.

98. J. Jarriot, « Une famille de "bons ménagers" : la branche nivernaise des Menou de Charnizay aux XVII^e et XVIII^e siècles ».

99. L.-M. Fourat, *De forêts en vignes : journal d'un notable de l'Autunois (1774-1807)*, p. 16.

100. *Ibid.*, p. 131.

menues dépenses liées à sa nouvelle vie sont précisément évalués à 7715 livres et 9 sous. L'année suivante, la présence de son épouse Marguerite Pasquois est immédiatement signalée au début de ses comptes : « La dépense du ménage [...] a plus que doublé des années précédentes à raison de mon mariage¹⁰¹. » Avec un nouvel *item*, celui de la « dépense personnelle de madame », un vif courant d'air pénètre dans l'univers feutré du notable : « ornements de tête en coiffures », bonnets, cheveux, perruques, robes, jupes et alaises, dentelles, mousselines, mouchoirs et menus objets envahissent gaiement la demeure bourgeoise d'Autun. En 1804, le courroux de Fourat s'exprime en un mot : « La dépense du ménage [...] monte à la somme *exorbitante* de seize cent vingt deux livres quatorze sols¹⁰². » Outre les dépenses vestimentaires de son épouse, un autre chapitre enfle également sous la plume du besogneux comptable, celui des « grosses provisions de ménage », et concerne tant les dépenses d'éclairage, de chauffage et d'hygiène corporelle que les frais de bouche du couple et de leurs enfants. Aux traditionnelles réserves de beurre fondu, de fromage, de riz, de cochon et de lard s'ajoutent désormais des achats gourmands de café et de chocolat, de pruneaux et de confitures.

Célibataire endurci, Louis-Marie Fourat semblait vivre, jusqu'à son mariage, au rythme de comptes ordinaires immuables, engourdi dans un ennui profond, relativement indifférent aux innovations de son temps. Avec l'arrivée de Marguerite, il semble qu'il se soit laissé séduire, peut-être un peu malgré lui et non sans rechigner à la dépense, par une vie plus agréable, plus légère et douillette, faite de dentelles, d'intérieur à la mode, de mets de choix et de sorties au théâtre. Son épouse l'a insensiblement amené à modifier aussi bien ses dépenses quotidiennes que son mode de vie. La métamorphose de l'officier économe en rentier bon vivant – même si l'économie reste essentielle à ses yeux et légitime la tenue de ses comptes – est visible à l'évolution de ses goûts et de ses envies, autant de mutations complexes de manières de vivre qui mériteraient d'être analysées plus longuement¹⁰³.

De l'échelle d'une vie, passons à celle de trois générations successives qui diront mieux le temps long de traditions familiales renouvelées ici avec lenteur. Armand-François de Menou et Marie-Louise, sa petite fille, ont tous deux beaucoup aimé leur château en Nivernais et l'ont fait vivre de la fin du règne de Louis XIV à celui de Louis XVI. Le lignage est de noblesse ancienne. Le père d'Armand-François était gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et s'est illustré sur les champs de bataille au temps de Richelieu, notamment au siège de La Rochelle. Armand-François, filleul du cardinal, embrasse la carrière militaire de son père. À 35 ans, il épouse Françoise-Marie de Clère, issue de l'ancienne noblesse normande, dont il aura onze enfants, et s'installe en « bon ménager » dans son marquisat nivernais. Son fils François-Charles, nouveau marquis de Menou en 1703, se met en

101. L.-M. Fourat, *De forêts en vignes : journal d'un notable de l'Autunois (1774-1807)*, p. 178.

102. *Ibid.*, p. 190.

103. On pourra lire le propos introductif de Marcel Dorigny, très bien documenté.

quête d'honnêtes partis pour ses quatre filles. En 1734, Marie-Louise, héritière de Menou, épouse Louis-Alexandre de Damas de Crux, dont le patronyme arbore fièrement ses liens avec les chevaliers de la croisade.

Dans son havre nivernais, Armand-François tient le compte scrupuleux de ses recettes et dépenses, tâche poursuivie avec persévérance par la marquise, de ses doigts tremblants, et ce jusqu'à sa mort à l'âge de 94 ans, en 1737. C'est alors que la terre de Menou échoit à leur petite-fille qui s'installe au château de manière ponctuelle d'abord, puis définitive après la mort de son mari. Comme son grand-père, Marie-Louise tient le compte précis de ses biens et clôt ainsi un ensemble d'écritures ordinaires qui permet aujourd'hui de se faire une idée de la fortune et du train de vie de cet honorable lignage provincial sur un peu plus d'un siècle.

« La fortune et les revenus du marquis de Charnizay lui permettaient assurément de tenir honorablement son rang, à condition de ne point trop gaspiller et de savoir limiter sa dépense et ses besoins [...]. En son château, la vie est simple; la modestie, la frugalité même paraissent des vertus et un honneur. Les ressources locales assurent l'essentiel des besoins; on se contente presque des produits des métairies, de la chasse, de l'artisanat local¹⁰⁴. »

À côté de dépenses alimentaires mesurées par l'économe gouvernante – quelques livres de bœuf, du « vio » pour les fêtes, du « aran » et de la morue – figurent d'autres produits indispensables, tels que toile, chandelle, papier, cire; quelques vêtements pour les enfants, de menus objets (des clous, des cordes) et les frais pour de brefs déplacements aux foires de la contrée. En 1698, le marquis dépense 1 364 livres, 9 sous et 6 deniers pour son ordinaire et celui des siens. Sa domesticité se résume à une gouvernante, un cocher, un « valet de logis », une servante et deux autres personnes dont la fonction reste imprécise. On voit aussi un jardinier apparaître dans les comptes, ainsi qu'un concierge et geôlier qui exerce la charge de garde des forêts. Si la terre fournit l'essentiel des vivres, les alentours procurent la main-d'œuvre nécessaire à l'entretien de la famille et de ses biens. L'horizon de celle-ci, en terme de consommation et d'échanges au moins, se limite à l'orée du village, comme en témoignent les quelques aumônes, charités et legs pieux imputés au chapitre des dépenses. De brefs séjours parisiens sont pourtant l'occasion de rompre cette routine centrée sur le pays d'ici. La capitale regorge de ce que Menou ne peut offrir : bijoux, vaisselle d'argent, perruques, « peygne d'yvoire à relever la moustache », objet de luxe également apprécié par le Bordelais François-Arthus Le Comte ! De Paris, le marquis fait aussi venir peintres et sculpteurs pour l'embellissement de sa demeure. Hors de ces brèves et peu fréquentes escapades parisiennes, Armand-François fait preuve d'une extrême sobriété. Celle-ci est mise au service d'un projet unique, l'épanouissement de ses biens en terre nivernaise, de l'achat de terres

104. J. Jarriot, « Une famille de “bons ménagers” : la branche nivernaise des Menou de Charnizay aux XVII^e et XVIII^e siècles », p. 93.

à la reconstruction de son château. À sa mort, la veuve d'Armand-François laisse une belle fortune à ses enfants – évaluée à environ 42 000 livres –, inscrite dans un inventaire de biens de quelque 523 articles répartis en 61 feuillets.

C'est avec des revenus très confortables que Marie-Louise s'installe dans les meubles de ses grands-parents. Pourtant, au chapitre des emprunts, elle semble n'avoir jamais assez d'argent pour satisfaire ses envies et obtient des prêts de toutes parts, y compris de ses domestiques. « Un train de vie plus fastueux, des besoins plus variés expliquent en partie l'insuffisance du revenu ordinaire¹⁰⁵. » Marie-Louise se déplace beaucoup, de Paris à Crux, ou encore à Langeron auprès de sa fille. Les joies simples de Menou ne parviennent plus à la satisfaire. Un siècle plus tôt, on buvait le vin du pays; on le fait maintenant venir de Pouilly « pour [ses] gens », ou encore de Grenois ou d'Auxerre, et de Champagne pour la table des siens, à 35 sols la bouteille. La bibliothèque du défunt marquis, forte de soixante-quatre livres, de piété et d'histoire surtout, s'enrichit d'abonnements au *Mercur* ou à la *Gazette de France*; ainsi l'horizon de Menou s'élargit-il à la République des lettres. La domesticité est également plus nombreuse: en 1774, ce sont dix serviteurs qui suivent Marie-Louise à Paris (suisse, cocher, postillon, cuisinier, laquais, garçon d'office, servantes). À Menou, les artisans du village entretiennent le château, comme au temps du filleul de Richelieu. De même, aumônes et largesses sont toujours distribuées aux villageois, entretenant ainsi les liens serrés d'une seigneurie bien ordonnée. L'éducation de ses enfants grève également le budget de la riche héritière. Doter ses filles n'est pas une mince affaire non plus et, lorsque Catherine-Antoinette épouse le comte de Tocqueville, il faut emprunter une partie des 113 600 livres promises. D'autres dépenses accablent les finances de Marie-Louise, comme celles engagées pour la défense de droits ancestraux contestés de toutes parts en cette fin de siècle qui sonne le glas du pouvoir seigneurial.

Héritière d'un domaine édifié par ses ancêtres, Marie-Louise a souhaité maintenir l'art de faire des siens. Elle en a conservé la mémoire, tant dans les paysages, les meubles et les tableaux de famille que les soixante paires de draps, la centaine de nappes et les cinquante douzaines de serviettes légués par sa grand-mère. Comme son grand-père, elle a patiemment entretenu ses biens et même agrandi le domaine foncier de Menou. En revanche, son attachement au lieu ne fut pas synonyme d'enfermement car elle a su, au prix d'un endettement certain, adapter le château et ses dépendances à son besoin de mouvement et d'ouverture à d'autres horizons.

Les comptes mènent à tout, et même, pourrait-on conclure avec optimisme, au plus près du secret des cœurs. Ainsi aurait-on bien tort de renoncer à aller au-delà

105. J. Jarriot, « Une famille de "bons ménagers" : la branche nivernaise des Menou de Charnizay aux XVII^e et XVIII^e siècles », p. 97.

de la recherche fastidieuse de quelque aiguille insignifiante dans une botte de foin d'additions et de ratures informes. Avec d'abruptes listes comptables pour seul matériau, tout chercheur – historien, sociologue ou anthropologue – doit certes procéder avec soin et rigueur afin de dépasser un premier niveau d'analyse assez inconsistant. Dans un article très suggestif au sujet d'un livre de comptes italien contemporain, Anna Iuso montre la voie à suivre en évoquant le travail d'un de ses amis ethnologues, Pierpaolo Leschiutta, qui « se retrouve à déchiffrer un texte dont il ignore la logique de composition, le sens, mais dont il connaît le contexte et l'auteur. Pour mettre à jour cette logique, il opère avec méthode [...] : l'idée de séparer les événements exceptionnels et les événements quotidiens, d'isoler les thèmes et les personnages, bref de classer la masse d'informations confuses et inégales ; l'attention extrême aux régularités et donc aux anomalies ; le regroupement des informations autour d'épisodes clés, ce qui permet de mesurer le fractionnement de l'événement qui se révèle comme une technique de mise en valeur (sociale, morale, affective) sont à mon avis valides et applicables à d'autres textes de ce genre¹⁰⁶ ». C'est donc au prix d'une certaine patience, celle du joueur d'échecs, que les listes rébarbatives de chiffres livreront leurs secrets.

Ces écrits domestiques disent, en effet, ce que d'autres documents n'avouèrent jamais : les petites choses d'un Fourat qui vend son vin à ses métayers plus cher qu'il ne l'a payé lui-même et se félicite de ce petit profit ; la générosité rugueuse d'un maréchal de camp de la région de Sisteron, M. de Saint-Maurin, qui donne congé à sa servante et lui fournit de quoi prendre soin d'elle au moment de la naissance de son premier enfant¹⁰⁷ ; la tendresse paternelle d'un Armand-François de Menou qui rapporte une précieuse poupée de Paris à sa petite fille ; la souffrance d'un époux qui, au décès de sa femme, dépense sans compter pour la cérémonie de ses funérailles.

Ces textes disent aussi les solidarités familiales, de voisinage et amicales, fruits de liens souvent faiblement exprimés. La force du réseau donne aux membres du groupe la capacité de résister à l'adversité, de faire face à l'aléa ou, plus communément encore, aux malheurs des temps. À l'intérieur de la maisonnée, le cœur de réseau assigne sa place à chacun et répartit les rôles domestiques. Personne, mieux qu'Amans-Alexis Monteil, n'a si bien exprimé le partage des tâches entre époux à la fin du XVIII^e siècle. À propos de ses parents, il note : « Il y avait, dans notre maison, deux mains : une y faisait entrer l'argent, l'autre l'empêchait d'en sortir¹⁰⁸. »

Ces papiers comptables nous éclairent enfin sur un savoir faire aux multiples facettes qui commande de bien compter, de ne rien distraire à l'essentiel, mais aussi d'user un vêtement jusqu'à la corde avant de s'en défaire – ou de le transformer –, de toujours réfléchir avant d'agir et surtout avant d'acheter, en bref de vivre selon

106. A. Iuso, « Déchiffrer l'intimité : les ressources inattendues d'un livre de raison contemporain », p. 426.

107. Arch. nat., AB XIX 3298 B, *Livre de raison de M. de Saint-Maurin*, 1771-1802.

108. A.-A. Monteil, *Mes éphémérides*, p. 88.

ses moyens et sans excès. Cette règle d'or de l'économie domestique, celle d'une « bonne ménagerie » dont la gouvernance réelle est le plus souvent confiée à l'épouse qui a « l'œil sur tout, entretient tout son monde avec une grande économie¹⁰⁹ », souffre cependant nombre d'exceptions. Celles-ci sont moins immédiatement visibles dans un document qui tente de nous convaincre de la logique comptable inébranlable de son auteur. Les infractions à la rigueur chiffrée voient pourtant surgir l'agréable dans les coulisses de l'utile, sourdre le superflu dans l'énoncé raisonnable et, partant, laisse percer l'évolution continue des goûts et des besoins sous l'apparente rigidité inflexible des chiffres. Une table bien mise, une bibliothèque régulièrement alimentée par une pensée neuve, une tapisserie ajoutée à sa collection, un cabriolet soigneusement entretenu, des laquais assortis sont autant de désirs et de gestes qui trahissent les plaisirs de l'existence, le goût des belles choses, l'envie d'outrepasser la règle de la simple nécessité pratique. Au-delà de la bonne tenue de sa maison, c'est donc un art de vivre qui apparaît ici au grand jour, dans la simplicité de son énoncé chiffré, une écriture minimale de soi, et l'extrême variété de ses expressions, du patient embellissement de son château au choix furtif d'une fragile dentelle.

109. I. Meissonnier, *Mémoires d'Isaac Meissonnier (1630-1709), suivis d'extraits de son livre de raison (1661-1674)*, p. 32, cité par É. Arnoul, « Se souvenir d'elles : portraits de femmes dans les écrits du for privé », p. 48.